

ANNEXE II

LISTE DES DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE ENREGISTRÉS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RÉPONDANT À LA CONDITION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ INSCRITE AUX I DES ARTICLES L. 214-6-1 ET L. 214-6-2 ET À L'ARTICLE L. 214-6-3 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

*Diplômes***Pour la catégorie « chien »**

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.
Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, support « animaux d'élevage et de compagnie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ».
Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin ».
Baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale ».
Brevet professionnel option éducateur canin.
Brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « travaux de l'élevage canin et félin ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « élevage canin et félin ».
Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie »).
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale ».
Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire ».
Brevet professionnel agricole option travaux de l'élevage canin et félin.

Pour la catégorie « chat »

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.
Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, support « animaux d'élevage et de compagnie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ».
Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin ».
Baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale ».
Brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « travaux de l'élevage canin et félin ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « élevage canin et félin ».
Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie »).
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale ».
Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire ».
Brevet professionnel agricole option « travaux de l'élevage canin et félin ».

Pour la catégorie « autres que chiens et chats »

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.
Brevet de technicien supérieur agricole option productions aquacoles.
Brevet de technicien supérieur agricole option aquaculture.
Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, animaux d'élevage et de compagnie.
Baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ».
Baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale ».
Baccalauréat professionnel spécialité « productions aquacoles ».
Baccalauréat professionnel « productions aquacoles ».
Baccalauréat professionnel spécialité « cultures marines ».
Brevet professionnel agricole et maritime option productions aquacoles.

Brevet professionnel option responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale.
Brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire ».
Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie »).
Brevet d'études professionnelles agricole « productions aquacoles ».
Brevet d'études professionnelles agricole spécialité « travaux aquacoles ».
Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale ».
Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire ».

Titres et certificats à finalité professionnelle

Pour la catégorie « chien »

Agent cynophile de sécurité (EPLEFPA des Combrailles).
Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).
Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).
Educateur de chiens-guides d'aveugles (Fédération française des associations de chiens-guides d'aveugles - FFAC).
Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie « chat »

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).
Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).
Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie « autres que chiens et chats »

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).
Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).
Certificat de qualification professionnelle (CQP) Vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

A N N E X E I I I

TITRES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2014, RÉPONDANT À LA CONDITION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ INSCRITE AUX I DES ARTICLES L. 214-6-1 ET L. 214-6-2 ET À L'ARTICLE L. 214-6-3 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Certificat de spécialisation

Certificat de spécialisation d'aide-soignant vétérinaire, délivré par les EPLEFPA d'Alençon et d'Evreux.

Titres homologués

Certificat pratique d'agent cynophile de sécurité, délivré par les centres de formation d'apprentis des Combrailles, à Saint-Gervais d'Auvergne, et du Lot, site de Gramat.
Toiletteur canin, délivré par le centre de formation d'apprentis des Combrailles, à Saint-Gervais-d'Auvergne, le centre de formation d'apprentis de l'artisanat de Mulhouse et la cité de la formation professionnelle de Marmande.
Auxiliaire spécialisée(e) vétérinaire, délivré par le Centre national d'apprentis d'Aix-en-Provence.

Autres titres et certificats

Moniteur en éducation canine de deuxième degré, délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).
Certificat d'aptitude aux fonctions de juge et expert confirmateur, délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).
Certificat de formation à l'élevage canin délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).
Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option chien, délivré par la Société francophone de cynotechnie (SFC).
Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option chats et petits mammifères familiers, délivré par la Société francophone de cynotechnie (SFC).
Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option chat, délivré par le Livre officiel des origines félines (LOOF).
Educateur de chiens-guides d'aveugles, délivré par la Fédération nationale des éducateurs de chiens d'aveugles.